

Centre communal d'Action Sociale : appel à candidatures

Comme cela est d'usage au début d'un nouveau mandat municipal, **le centre communal d'Action Sociale doit procéder au renouvellement de ses membres.**

Composé à parts égales d'élus communaux et de personnes qualifiées nommées, le Centre communal d'Action Sociale guide l'action de la municipalité sur le registre de la solidarité en offrant un vrai soutien aux habitants les plus fragiles ou confrontés ponctuellement à des difficultés d'ordre financier ou médical.

Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Aussi, la Municipalité invite les habitants répondant aux critères repris ci-dessus et souhaitant faire acte de candidature pour rejoindre le Conseil d'Administration de l'Action Sociale à contacter la Mairie.

Inscriptions à l'école : on vous dit tout

Comme nous vous l'avions indiqué lors de notre précédente édition et compte tenu du contexte sanitaire des dernières semaines, le calendrier habituel pour l'inscription des enfants à l'école, pour la prochaine rentrée scolaire, a été décalé.

Les parents souhaitant inscrire un enfant à l'école (enfants nés en 2017 pour une première inscription ou suite à un emménagement à Brasles) sont invités à contacter le secrétariat de Mairie pour récupérer un dossier d'inscription. Les documents suivants seront à fournir :

- les photocopies du livret de famille
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélique
- 4 photos d'identité pour les enfants entrant en maternelle, 1 photo pour ceux entrant en élémentaire (CP au CM2)

Pour toute information complémentaire, Madame PONCIN, directrice de l'école peut être contactée par mail sur l'adresse de l'école : ce.0020153f@ac-amiens.fr.

Plan canicule : les personnes fragiles invitées à se faire recenser en Mairie

Depuis la loi du 30 juin 2004, la commune de Brasles a mis en place un plan canicule. Elle se charge du recensement des personnes fragiles et/ou isolées afin de prévenir et limiter les risques encourus en cas de très forte chaleur.



LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE D'INFORMATION « CANICULE »
0800 06 66 66
Appel gratuit entre 9h et 19h depuis un poste fixe

Pour s'inscrire, il suffit d'une simple déclaration auprès de la Mairie. Chaque personne âgée (à partir de 65 ans) ou handicapée qui le souhaite peut demander à la commune de recenser son identité, âge et domicile afin de permettre au service de l'action sociale d'organiser un contact périodique lorsque le plan d'alerte et d'urgence est mis en œuvre. L'inscription peut également être demandée par un tiers (parent, voisin, médecin traitant...). Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la Mairie ou la plateforme nationale d'information canicule mise en place par le Ministère des Solidarités et de la Santé.

Merci aux Braslois solidaires...

Nous profitons de ce numéro pour remercier les habitants qui ont fait preuve d'une grande solidarité envers la commune au cours des dernières semaines. **Vous avez été nombreux à apporter une aide concrète - et souvent discrète - en tondant les pelouses de certains espaces communaux, en nettoyant les caniveaux, en nettoyant des espaces publics... Soyez-en sincèrement remerciés.**

Ces longues semaines de confinement n'ont pas mis la nature en pause (bien au contraire) et il faudra quelques semaines au service technique et aux agents du chantier d'insertion ARBRES pour remettre en beauté l'ensemble des espaces verts de notre village.

Mauvaises herbes : parlons-en



Le confinement n'a pas mis la nature en pause et nombreux sont les espaces publics où les herbes indésirables ont pris le dessus.

S'il appartient bien à la collectivité de nettoyer les caniveaux pour veiller à une bonne évacuation des eaux pluviales, nous vous rappelons que c'est à chaque riverain qui le souhaite de désherber le long du mur de la propriété, et ce sans produits phytosanitaires, interdits depuis le 1^{er} janvier 2017.

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



PANNEAU POCKET / Pour être informé en continu et en temps réel sur ce qui se passe à Brasles (alerte météo, travaux, rappel des événements...), téléchargez l'application **GRATUITE Panneau Pocket** sur votre smartphone ou votre tablette. Choisissez Brasles dans la liste des communes et cliquez sur le cœur pour le mettre en jaune. Vous serez alerté par notification dès la publication de nouvelles informations !

Mairie de Brasles

Nous vous accueillons : **Le lundi et le vendredi** : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 / **Le mercredi** : de 08h30 à 12h00 / **Le mardi et le jeudi** : de 13h30 à 17h30 / **Le samedi** : de 10h00 à 12h00

Téléphone : 03.23.69.03.06 / E-mail : contact@brasles.fr - Site internet : www.brasles.fr